

Thibault THOMAS 34

De: Eric THOMAS <eric.thomas78000@gmail.com>
Envoyé: mercredi 14 septembre 2022 11:37
À: contact@thomas34.fr
Objet: Fwd: IFI Thomas Blondel

Eric THOMAS.

----- Forwarded message -----

De : Eric THOMAS <eric.thomas78000@gmail.com>
Date: mer. 27 juil. 2022 à 02:24
Subject: Re: IFI Thomas Blondel
To: muy-im.cazin <muy-im.cazin@dgfip.finances.gouv.fr>

Bonjour Madame CAZIN,

Les comptes d'associés proviennent de la succession de Monsieur Michel THOMAS, décédé le 24/02/1999, propriétaire de 497 parts sur 500 et correspondent à l'apport lors de la création de la SCI.

Seule la réalisation de l'actif, par vente du bien immobilier, assurera le remboursement des associés au prorata des parts détenues.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre attente,

Bien cordialement

Eric THOMAS.

Le mar. 26 juil. 2022 à 08:58, muy-im.cazin <muy-im.cazin@dgfip.finances.gouv.fr> a écrit :

Bonjour Monsieur Thomas,

Pouvez vous me préciser quelle est la nature de ces dettes et que finance cet emprunt contracté auprès des 4 associés ?

Merci d'avance pour votre retour

Bien cordialement

Mme Cazin



Muy Im CAZIN
Inspecteur des finances
publiques
Pôle de Contrôle des Revenus
et du Patrimoine
(PCRP)

12 rue de l'école des
postes
78015 Versailles
tél 01.30.97.44.05



Adoptez l'éco-attitude.
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

De : Eric THOMAS [<mailto:eric.thomas78000@gmail.com>]

Envoyé : mardi 26 juillet 2022 à 06:48

Pour : muy-im.cazin <muy-im.cazin@dgfip.finances.gouv.fr>

Objet : IFI Thomas Blondel

Bonjour Madame CAZIN,

Je fais suite à votre demande mail concernant le passif de la SCI Michel THOMAS et votre demande du prêt initial et tableau d'amortissement des dettes contractées auprès des 4 associés.

La SCI Michel THOMAS est une SCI familiale soumise à l'IR.

La SCI a une dette vis-à-vis des associés dont les comptes courants sont débités par le(s) prélèvement(s) effectués en-cours d'année et alimentés 1 fois par an par l'affectation du résultat (Année-1)

dans le cadre de l'AG annuelle.

Il n'y a donc pas de tableau d'amortissement.

Soyez assurée de ma disponibilité, Madame CAZIN, à vous fournir toutes précisions que vous jugerez utiles.

Bien cordialement

Eric THOMAS.

Le ven. 24 juin 2022 à 15:43, muy-im.cazin <muy-im.cazin@dgfip.finances.gouv.fr> a écrit :

Re bonjour Monsieur Blondel,

Suite à notre entretien téléphonique à l'instant, je souhaiterais avoir des précisions complémentaires concernant le passif de la SCI Michel Thomas, le bilan fourni n'est pas suffisant, il y aurait des dettes contractées auprès des 4 associés ? Pourriez vous me faire parvenir le prêt initial et son tableau d'amortissement ? Quel est l'objet de cet emprunt, que finance t-il ?

Je vous remercie par avance de votre retour et reste à votre disposition pour toute question relative à ce sujet.

Bien cordialement

Mme Cazin

--



Muy Im CAZIN
Inspecteur des finances
publiques
Pôle de Contrôle des Revenus
et du Patrimoine
(PCRP)

12 rue de l'école des
postes
78015 Versailles
tél 01.30.97.44.05



Adoptez l'éco-attitude.

N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire